

AR Prefecture

016-211600499-00340125-0064_3-DE

Reçu le 26/01/2024

MAIRIE DE BONNES

Charente

16390 BONNES

Tél : 05.45.98.51.74

Mairiebonnes@orange.fr

EXTRAIT

2024N°3

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM, Fabienne GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : néant

Excusés : Messieurs DE GUILLEBON Olivier, VALOIS Pierre, Madame ADAMY Sandy

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente exerce la compétence eau potable sur le territoire de la commune BONNES.

Monsieur le Maire expose que le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été présenté au Comité Syndical du 22/11/2023 par délibération n°D_2023_5_2.

En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au Conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022 – communiqué par le Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable exercice 2022 présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 26 Janvier 2024

BONNES, le 25 Janvier 2024

S. BEGUERIE

